



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 94655

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le nombre de places prévues dans les maisons relais. Créées il y a sept ans, ces maisons accueillent des personnes désocialisées à qui l'on offre une stabilité de vie pour leur permettre de retrouver leurs repères. Ce type de structures qui associe vie en communauté, respect de la sphère privée et encadrement à travers la présence quotidienne d'hôtes salariés, répond à la volonté de l'État de ne pas faire de l'hébergement d'urgence sa seule priorité mais également de privilégier l'insertion durable et l'accès au logement. Au 31 décembre 2009, on comptait 7 909 places dans les maisons relais. La proportion des places affectées aux maisons relais par rapport au nombre de places disponibles en hébergement adapté, a largement augmenté depuis 2008, passant de 20 à 27 %. Toutefois, l'objectif inscrit dans le projet de loi de finances pour 2011 est d'atteindre 34,7 % de places affectées en 2013, sachant que la prévision pour 2011 se situe autour de 28 %. Elle souhaite connaître la stratégie envisagée par le Gouvernement pour atteindre cet objectif dans les trois prochaines années.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94655

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13157

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)